



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 décembre 2019

LE SYNDICAT DES ENERGIES RENOUVELABLES (SER) SE FELICITE DE LA REPRISE DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL MINISTERIEL DEDIE A L'EOLIEN TERRESTRE QUI DOIT PERMETTRE DE POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN EN AMELIORANT SON INTEGRATION TERRITORIALE

Dans la continuité des travaux initiés par Sébastien LECORNU fin 2017, le groupe de travail ministériel sur l'éolien terrestre s'est de nouveau réuni mercredi 18 décembre 2019. La Ministre de la Transition écologique et solidaire, Elisabeth BORNE, a rappelé le rôle essentiel de l'énergie éolienne dans le futur mix énergétique de la France et annoncé une série de travaux visant à favoriser l'intégration des parcs éoliens aux territoires. Avant de détailler le contenu de ces travaux, la Ministre a salué le travail de la profession éolienne qui a su être force de propositions sur de nombreux sujets, en particulier sur le démantèlement et le recyclage des éoliennes.

Sur ces différents sujets, des évolutions réglementaires sont attendues au cours de l'année 2020.

S'agissant du démantèlement des massifs de fondation en béton, l'annonce d'une évolution de la réglementation pour rendre systématique l'excavation de la totalité de ces massifs, sauf avis contraire d'une étude environnementale au cas par cas, est accueillie favorablement par le SER qui avait également déjà formulé cette proposition.

S'agissant de l'augmentation des garanties financières pour le démantèlement des éoliennes - mesure que la profession appelait de ses vœux - elle permettra de prendre en compte l'évolution de la taille des éoliennes qui seront démantelées d'ici 15 à 20 ans.

Concernant le recyclage des éoliennes, le Syndicat des énergies renouvelables a initié depuis plusieurs mois déjà une démarche visant à mutualiser les efforts en cours pour mettre au point des solutions économiquement viables permettant, d'une part, de recycler les matériaux composites des pales d'éoliennes et, d'autre part, de concevoir des pales à partir de matériaux plus facilement recyclables. Cette démarche doit permettre de répondre à l'objectif fixé par Elisabeth BORNE, d'atteindre 50% de pales recyclées à l'horizon 2040.

« Le Syndicat des énergies renouvelables se félicite de la reprise des travaux du groupe de travail ministériel sur l'éolien terrestre. La profession a été et sera force de proposition pour aller plus loin afin de permettre une bonne intégration de l'énergie éolienne dans les territoires, et garantir une bonne gestion de la fin d'exploitation. » déclare Jean-Louis BAL, Président du Syndicat des énergies renouvelables. *« En particulier, le SER est volontaire pour contribuer activement aux travaux complémentaires évoqués par la Ministre concernant la répartition territoriale des parcs éoliens et l'amélioration de leur intégration paysagère. »* déclare Rosaline CORINTHIEN, Présidente de la Commission éolien terrestre du SER.

Contact presse : Françoise JOUET - francoise.jouet@enr.fr - 01 48 78 05 60 / 06 45 33 57 47

Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) regroupe 400 adhérents, représentant un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 100 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Pour suivre le SER : www.enr.fr - twitter : [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr) - LinkedIn : [Syndicat des énergies renouvelables](https://www.linkedin.com/company/syndicat-des-energies-renouvelables)